

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER
74270 MINZIER

RÉUNION DU 15/02/2017
COMPTE RENDU

Par suite d'une convocation en date du 23 janvier 2017, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis mercredi 15 février 2017 à vingt heures trente minutes sous la présidence d'André-Gilles CHATAGNAT, Président.

Présents : CHASSOT Bernard, CHATAGNAT André-Gilles, MESSERLI Florence, GALL Lydie, VEYRAT Karine, CHAMOSSET Alain

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : MANTILLERI Éric, CHAINE Aurélien, VENANCIO Nathalie

Le président ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : Mme GALL Lydie

Le compte-rendu de la séance précédente du 20 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

● **Vote du compte administratif et du compte de gestion 2016**

Monsieur le Président ouvre la séance et donne la parole à M. CHASSOT Bernard pour présenter le compte administratif de l'année 2016. Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 465 268.75 € et les recettes à 589 035.91 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 186 573.36 € et les recettes à 120 056.42 €. Le compte administratif fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de 123 767.16 € et un déficit d'investissement de 66 516.94 €. Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2016.

Le compte de gestion du percepteur fait apparaître les mêmes chiffres. Le comité adopte donc, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2016 tel qu'il est présenté.

● **Vote du budget 2017**

Monsieur le Président présente sa proposition de budget pour l'exercice 2017.

Après avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le budget 2017, qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	dépenses et recettes :	623 920.00 €
Section d'investissement :	dépenses et recettes :	216 767.16 €

Le comité syndical décide d'affecter en totalité le résultat de fonctionnement 2016 à la section d'investissement (au 1068) 123 767.16 €.

Participations des communes : Monsieur le Président demande au comité syndical de déterminer le montant des participations des communes pour l'année 2017.

Après avoir délibéré, le comité décide de maintenir les participations des communes pour l'année 2017 à 190 € par habitants, soient :

	Nombre d'habitants	Dépense par commune
CHAUMONT	463	87 970 €
CONTAMINE-SARZIN	685	130 150 €
MINZIER	966	183 540 €

Matériel cuisine : Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire d'acheter un peu de matériel pour la cuisine. Il présente les devis demandés pour un robot batteur, une cellule de refroidissement, une table inox et un chariot pour poser le batteur et un chariot à glissières pour poser les préparations à l'entrée ou à la sortie du four.

Après avoir délibéré, le Comité accepte les devis de l'entreprise VEYRAT Equipement qui s'élèvent à 7 785.80 € HT et demande à Monsieur le Président de bien vouloir commander le matériel.

● Logiciel de gestion des services périscolaires

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée sa volonté d'investir dans un logiciel de gestion des services périscolaires. Il rappelle que le SIVU trouvait le coût de la maintenance excessif et avait décidé lors de la dernière réunion de remettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion cette décision.

Monsieur le Président informe l'assemblée des négociations qui ont lieu depuis la dernière réunion et demande au comité de bien vouloir délibéré quant au choix de prestataire pour l'achat du logiciel de gestion des services périscolaires.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical a choisi, à 5 voix pour et 1 voix contre, le logiciel E.enfance et la maintenance de l'entreprise BERGER LEVRAULT. La mise en œuvre, les paramétrages et la formation s'élèvent à 2 540.00 € HT. L'abonnement mensuel et la maintenance s'élèvent à 88 € HT par mois. Ce service démarrerait en dernière période de cette année scolaire. Une information sera faite auprès des parents.

Le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à signer le devis et à commander les prestations.

● Révision du loyer de l'appartement

Monsieur le Président indique qu'il est possible de revaloriser le loyer de l'appartement comme chaque année selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE soit une augmentation de 0.06 % pour cette année.

Vu l'augmentation, le montant du loyer restera identique, soit 605 euros par mois. Les charges seront revalorisées selon les dépenses intervenues dans l'année.

● Équipement informatique de l'école

Monsieur le Président rappelle au Comité sa décision en date du 27/05/2015 d'équiper dans un premier temps 4 classes élémentaires de VPI et dans un second temps les autres classes. L'équipe enseignante a donc demandé au SIVU de bien vouloir équiper les classes restantes, c'est-à-dire 3 classes, et de doter chaque classe maternelle d'un ordinateur portable.

Après études des devis et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'équiper les 3 classes restantes et de doter les 3 classes maternelles d'ordinateur portable. Il accepte le devis de l'entreprise Y-CLIC d'un montant de 12 059.07 € HT. Ce devis comprend également la maintenance annuelle du matériel.

● Questions diverses

Monsieur le Président donne un retour du conseil d'école qui s'est déroulé le jeudi 9 février dernier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et signent au registre tous les membres présents.